

Bienvenue!

Webinaire d'information

Sollicitation par défis (SPD) Initiale – IaaS et PaaS Native

La réunion débutera à 13h HNE



Sollicitation par défis (SPD) – Initiale

Services IaaS – PaaS Native

Numéro de la sollicitation : CS-IAAS-2024



Webinaire d'information

Le 16 janvier 2024, à 13h HNE



Objectif et préambule

- Fournir des informations complémentaires concernant la sollicitation numéro: CS-IAAS-2024, de la sollicitation par défis (SPD) pour la prestation de services d'infrastructure en tant que service (IaaS) et de plateforme en tant que service (PaaS) native au gouvernement du Canada.
- Cette présentation ne remplace pas et ne modifie pas les dispositions de la SPD mentionnées ci-dessus.
- En cas de contradiction entre cette présentation et la SPD, les modalités de la SPD priment.

Table des matières

- Partie 1 – Contexte
- Partie 2 – Énoncé du problème et défis
- Partie 3 – Ce qu'on achète et aperçu de l'initiative
- Partie 4 – Processus d'approvisionnement
- Partie 5 – Invitation à peaufiner
- Partie 6 – Préqualification et transparence
- Partie 7 – Prochaines étapes
- Partie 8 – Rétroaction

Au sujet de APP3.0

- Il s'agit d'un processus de sollicitation agile (APP3.0)
- Tout comme les processus d'approvisionnement traditionnels, il repose sur les principes d'équité, d'ouverture et de transparence.
- Un cadre innovatif d'approvisionnement qui renforce la flexibilité contractuelle.
- Une approche itérative qui mobilise l'industrie dès le départ pour évoluer les documents de sollicitation.
- Le contrat qui en résulte a pour objet de:
 - résoudre le problème
 - adresser les défis
 - produire les résultats escomptés
- La portée restera stable pendant la durée du contrat, mais la manière dont les services infonuagiques seront fournis pourra évoluer.

Partie 1 - Contexte

- Le gouvernement du Canada (GC) a besoin d'accéder à des services infonuagiques publics commercialement disponible (« services infonuagiques ») pour répondre à ses besoins opérationnels dans un large éventail d'organisations gouvernementales.
- D'aider les organisations à répondre aux attentes de la population canadienne et pour fournir des services et des avantages gouvernementaux en toute simplicité et de manière sûre et efficace.
- La présente sollicitation par défis vise à établir un ou des contrats à autorisations de tâches pour la prestation de services d'infrastructure en tant que service (IaaS) et de plateforme en tant que service (PaaS) native au gouvernement du Canada.

Partie 2 - Énoncé du problème

Le Canada n'a pas la capacité de déployer son infrastructure numérique avec agilité et rapidité, ni d'évoluer et de tirer parti des technologies émergentes pour avancer sa prestation de services aux Canadiens.

Partie 2 – Défis clés

Les défis suivants limitent la capacité du Canada à résoudre le problème :

- La complexité liée à une forte dépendance aux systèmes existants et à une infrastructure vieillissante.
- La difficulté à composer avec les fluctuations de la demande et à adapter les services sur site en temps opportun.
- La complexité d'intégrer les services infonuagiques dans les services sur site et de les connecter entre eux.
- L'application des normes strictes du GC en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels, de même que des politiques et règlements du gouvernement.
- La capacité limitée à prévoir et à gérer le coût des services infonuagiques en raison du manque de visibilité au niveau de l'organisation en ce qui a trait aux consommations et coûts de service détaillé.
- Le recrutement, la conservation et la formation des professionnels qualifiés nécessaires pour mettre en œuvre des services infonuagiques en constante évolution.

Partie 3 – Ce qu'on achète

- **Infrastructure en tant que service (IaaS).** La capacité offerte au consommateur consiste à fournir des ressources de traitement, de stockage, de réseaux et d'autres ressources informatiques fondamentales où le consommateur peut déployer et exécuter des logiciels arbitraires, qui peuvent inclure des systèmes d'exploitation et des applications. Le consommateur ne gère ni ne contrôle l'infrastructure informatique sous-jacente, mais il a le contrôle des systèmes d'exploitation, du stockage et des applications déployées, et possiblement un contrôle limité de certaines composantes de réseau (par exemple, les coupe-feux de l'hôte)*.
- Une **PaaS native** se définit comme une PaaS soutenue, gérée et exploitée par le soumissionnaire (PaaS** de première partie).

* Traduction provisoire. Source: NIST SP 800-145

** À défaut d'avoir des termes en français pour ces abréviations, les anglicismes informatique communément utilisés en français sont empruntés

Partie 3 – Ce qu'on achète

Obligations en matière de sécurité

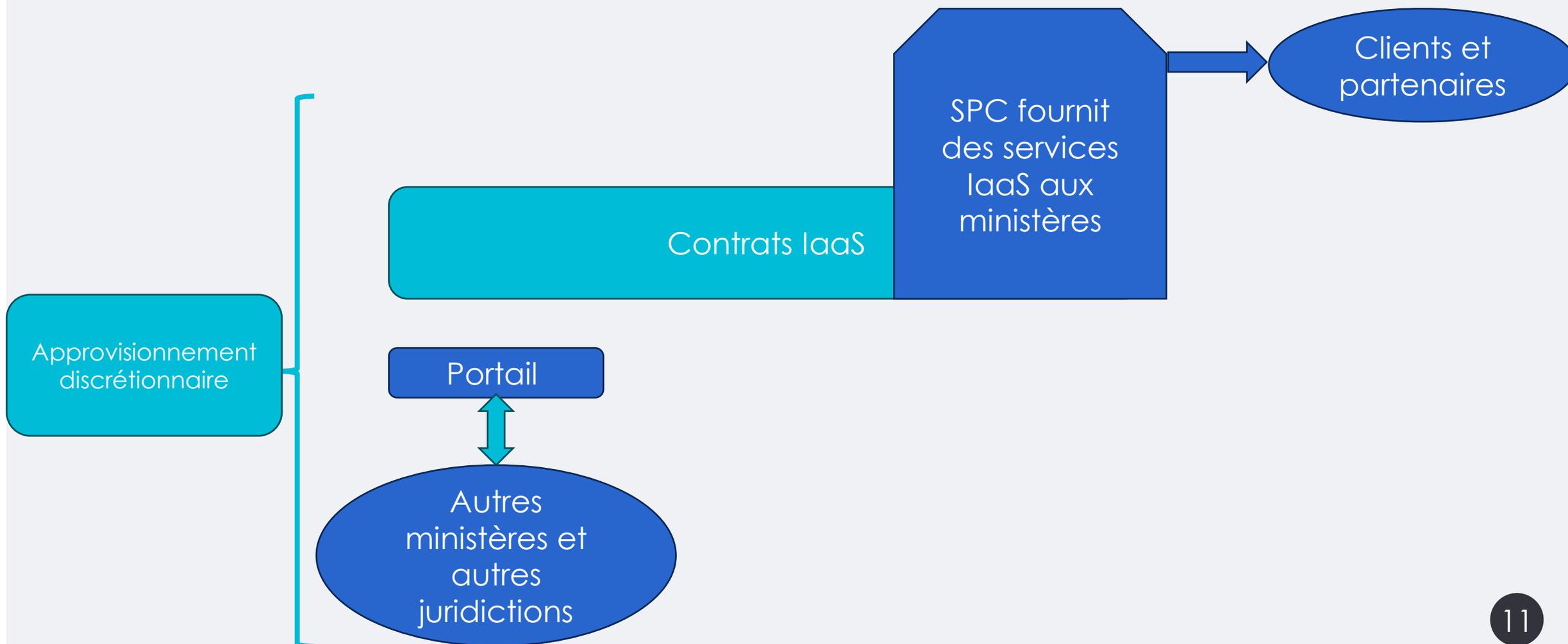
Au stade de la passation du contrat, l'entrepreneur devra satisfaire pleinement aux exigences de sécurité PBMM HVA (Protégé B, intégrité moyenne, disponibilité moyenne – actif de grande valeur) du gouvernement du Canada.

La formulation et la liste complète des exigences seront affinées davantage au cours de la phase d'élaboration de l'invitation à soumissionner.

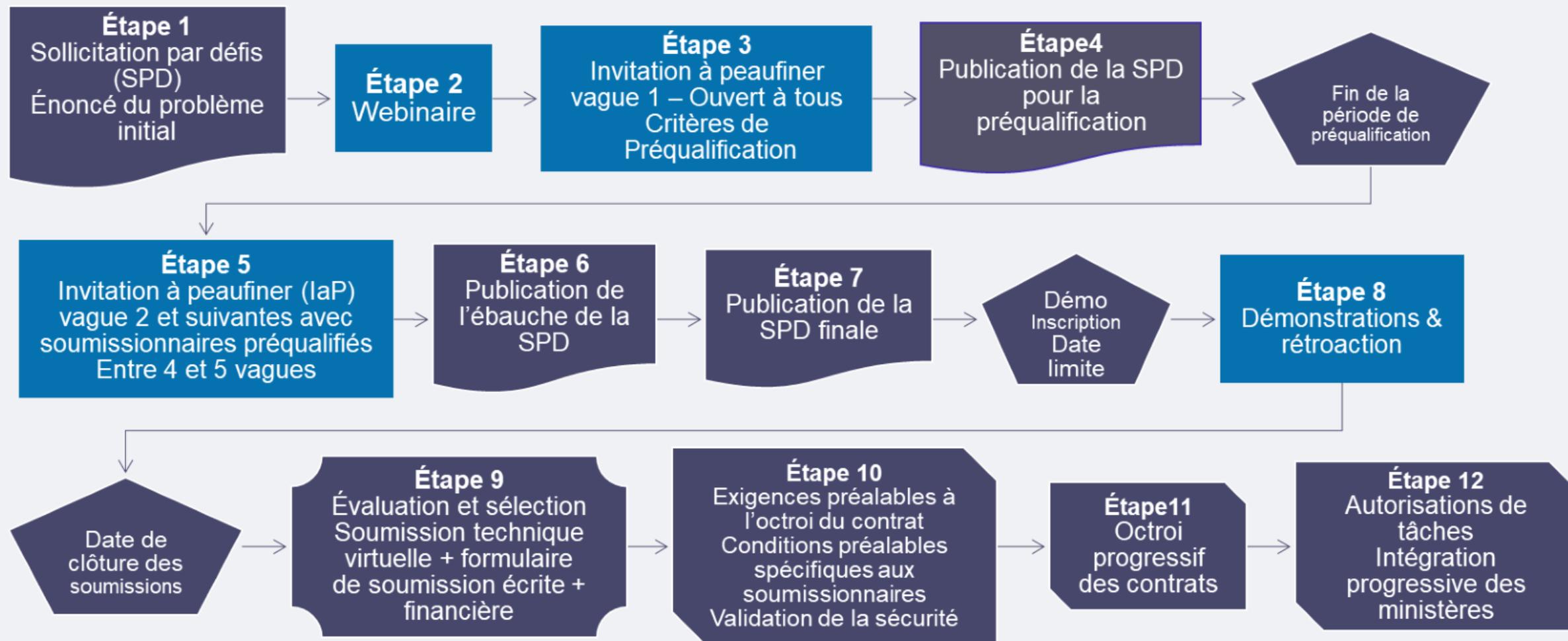
Partie 3 – Aperçu de l'initiative

Vision (à valider)

Comment les contrats IaaS seront-ils utilisés par SPC?

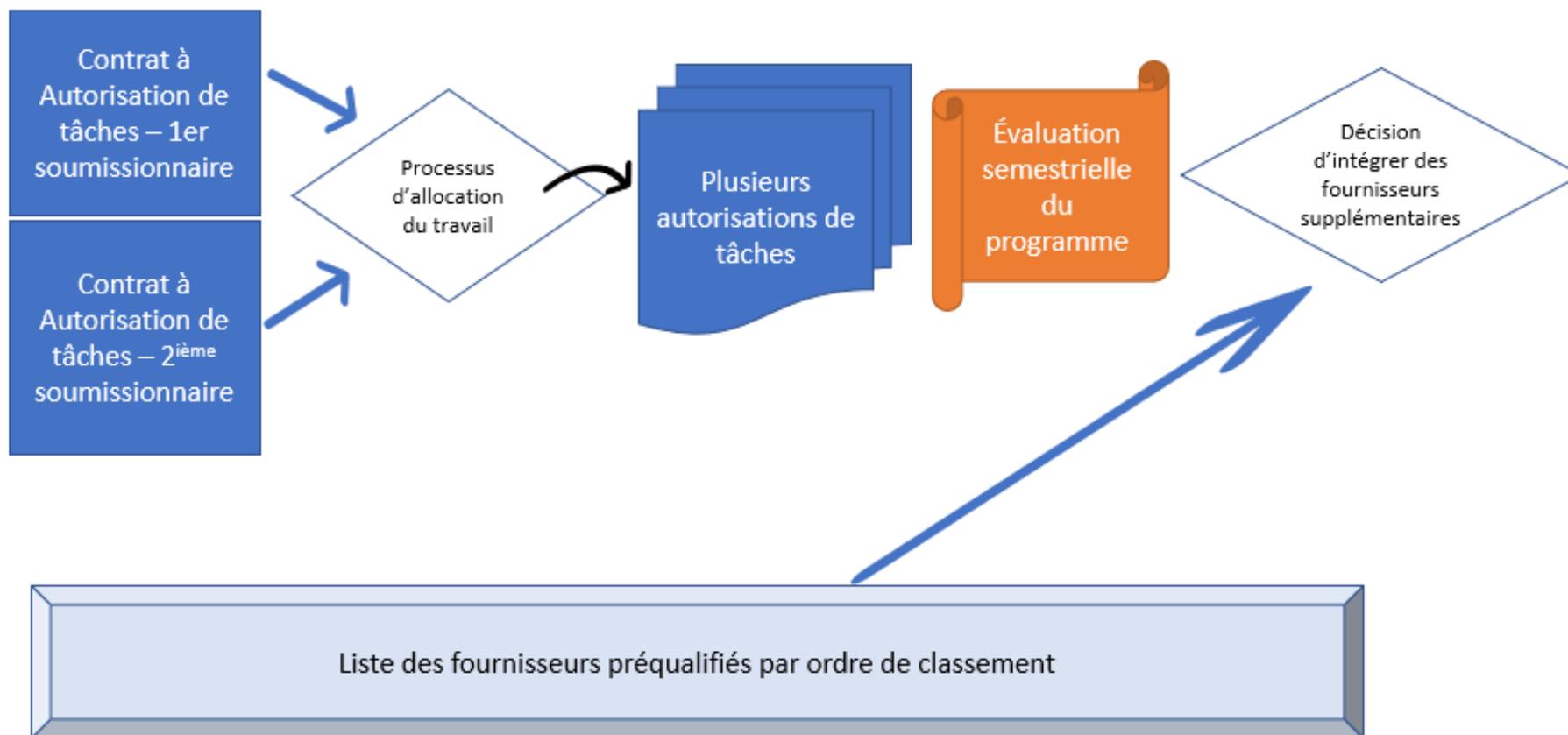


Partie 4 – Processus d'approvisionnement



Partie 4 – Processus d’approvisionnement

Attribution des autorisations de tâches



La présente sollicitation aura les résultats suivants :

Contrats : Deux à trois entrepreneurs seront invités à signer un contrat d'autorisations de tâches. Les signataires des contrats d'autorisations de tâches seront habilités à signer des autorisations de tâches conformément à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent.

Une liste d'entrepreneurs préqualifiés qui pourraient être intégrés dans l'écosystème d'approvisionnement dans les années à venir. Deux fois par an, Services partagés Canada (SPC) évaluera la performance des fournisseurs, les besoins des ministères, l'évolution de la technologie ou tout autre élément et pourra décider d'intégrer un ou plusieurs entrepreneurs figurant sur la liste des entrepreneurs préqualifiés.

Part 5 – Invitation à peaufiner (IàP)

Description des vagues

- **Vague 1** Critères de présélection, énoncé du problème, défis et exigences minimales viables (EMV) initiales
- **Vague 2** Conditions générales et processus d'attribution des tâches, exigences de sécurité, capacité à satisfaire aux exigences de la Loi sur les langues officielles (LLO) et aux exigences écologiques, et capacité des soumissionnaires à satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité
- **Vague 3** Énoncé des défis
- **Vague 4** Cadre d'évaluation incluant l'évaluation des prix
- **Vague 5** Ébauche de la sollicitation par défis finale

*Au fur et à mesure de l'évolution de la sollicitation, des vagues d'IàP peuvent être ajoutées ou supprimées, au besoin.

Partie 6 – Préqualification: Critères et processus

Critères d'évaluation

Obligatoires

- O1: Capacité du soumissionnaire à vendre une infrastructure en tant que service (IaaS) disponible sur le marché ET une plateforme en tant que service (PaaS).
- O2: Capacité à satisfaire aux exigences en matière d'hébergement des données lorsqu'elles sont au repos

Cotés par points

- C1: Capacité à satisfaire les exigences en matière d'hébergement des données lorsqu'elles sont en mouvement (maximum 20 points)
- C2: Capacité de la solution du soumissionnaire à chiffrer les données en mouvement et au repos (maximum 10 points)
- C3: Expérience du soumissionnaire à fournir des services d'IaaS et de PaaS native à de grandes organisations (maximum 15 points)
- C4: Capacité du soumissionnaire à satisfaire aux obligations en matière de sécurité (maximum 15 points)
- C5: Capacité du soumissionnaire à fournir un niveau de services « hyperscale » (maximum de 20 points)

Processus de préqualification:

La soumission doit:

- a) Respecter toutes les exigences de la sollicitation ;
- b) Obtenir aux moins **X** points pour les critères d'évaluation technique cotés de la préqualification.

Les soumissions qui ne satisfont pas aux points a) ou b) seront exclues de la suite de la procédure de sollicitation.

- La note technique totale sera utilisée pour classer les soumissionnaires (maximum 80 points)
- Les 5 soumissionnaires les plus qualifiés seront choisis pour la constitution du bassin.
- Seuls ces soumissionnaires passeront à l'étape suivante du processus de sollicitation.
- Canada informera les soumissionnaires non retenus de leur exclusion de toute participation ultérieure au processus de sollicitation.

Partie 6 – Transparence des critères d'évaluation : Les 3 Questions

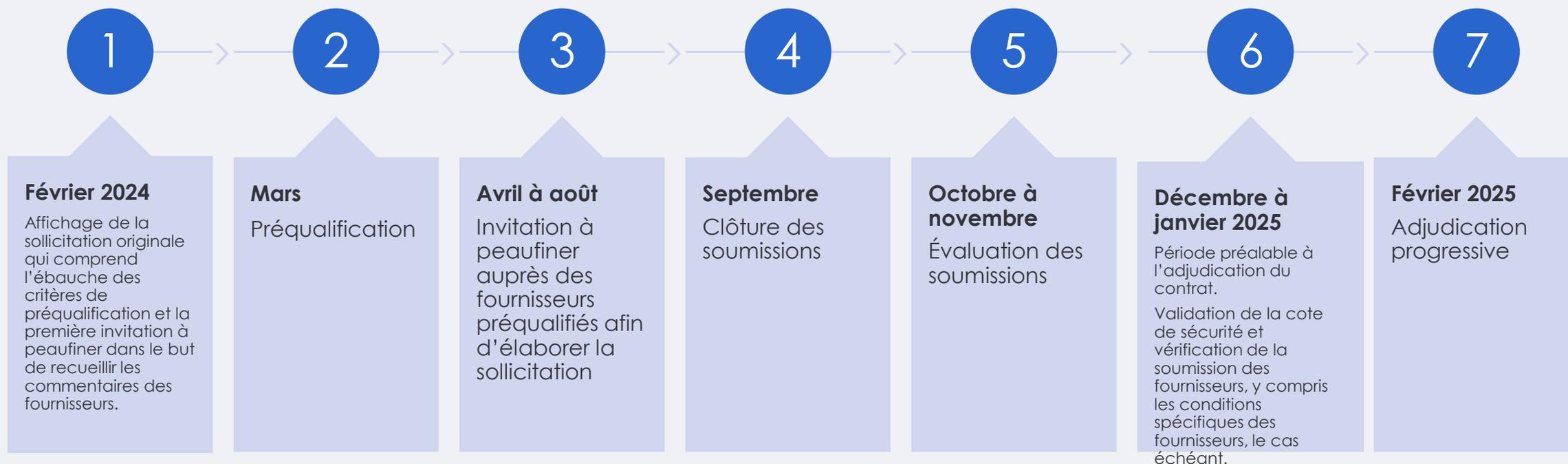
“Q” Que veut-on évaluer?

“Q” Quel type d'information le soumissionnaire doit-il fournir pour que sa proposition puisse être évaluée?

“Q” Quels sont les paramètres de notation que les évaluateurs utilisent pour la notation?

<p>C3</p>	<p>Expérience du soumissionnaire à fournir des services d'laaS¹² et de PaaS* native à de grandes organisations (maximum 15 points)</p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience en matière de fourniture de services d'laaS* et de PaaS* native à de grandes organisations gouvernementales ou à de grandes sociétés privées externes.</p> <p><i>« externe » fait référence aux organisations ou aux sociétés qui ne font pas partie de la propre structure d'entreprise du soumissionnaire ou de son organisation mère.</i></p> <p><i>Dans ce critère, « services » signifie un élément spécifique du catalogue publiquement disponible.</i></p>	<p>Pour démontrer, le soumissionnaire devrait fournir une liste de trois clients à qui des services d'laaS* et de PaaS* native sont offerts à l'heure actuelle.</p> <p>Pour chaque client, les renseignements suivants devraient être fournis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le nom de l'entreprise cliente 2) La durée des services, y compris la date de début des services (mois et année) 3) Le nombre d'employés de l'entreprise cliente 4) Le nombre et la liste des services consommés depuis la date de début des services 	<p>Jusqu'à 15 points seront attribués en utilisant la moyenne des points totaux pour les trois clients.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <p>Durée</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 10 ans = 5 points ; - plus de 5 ans et moins de 10 ans = 3 points ; - moins de 5 ans = 2 points. <p>Nombre d'employés</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 50 000 employés = 5 points ; - entre 30 000 et 49 999 employés = 3 points ; - moins de 30 000 employés = 2 points. <p>Services consommés</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 200 services = 5 points ; - entre 150 et 199 services = 3 points ; - moins de 150 services = 2 points. <p>Si plus de trois clients sont présentés, seuls les trois premiers clients inscrits dans la soumission seront évalués.</p>
-----------	---	---	--

Partie 7 – Prochaines étapes



Principes de conception :

- 1- Les modalités et conditions déjà convenues par les fournisseurs en vertu de l'Accord-cadre formeront la base des contrats d'IaaS subséquents.
- 2- La portée du contrat subséquent consiste à résoudre le problème, à relever les défis et à produire les résultats escomptés définis dans la sollicitation.
- 3- La portée restera stable pendant la durée de vie du contrat, mais la façon dont les services infonuagiques seront rendus peut évoluer.

Partie 8- Rétroaction sur le processus d'approvisionnement +



4 façons de fournir votre rétroaction

1. **Fonction « Q&A » dans MS Teams** (anonyme) – Se termine à la fin de cette session.
2. **Questionnaire:** EMV, critères de préqualification, processus de sollicitation et documentation – Jusqu'au 26 février, 2024, 12 h 00 HNE. [Sollicitation pour IaaS et PaaS native](#)
3. **Mural** (anonyme) – Diapos de la présentation: [Lien Mural](#) – Jusqu'au 26 Février, 2024, à 12:00 HNE.
4. **Par courriel** à l'autorité contractante pendant la durée du processus d'approvisionnement:
PVRCLOUDSERVICESRCRS.DCCSERVICESINFONUAGIQUESARF@SSC-SPC.GC.CA